

## SE METTRE EN CONFORMITE A LA MISE EN PLACE DU RGPD, REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

### En résumé

Un parcours de formation action personnalisé pour être en mesure de prouver à n'importe quel moment, que les données à caractère personnel sont protégées et impossible à utiliser en cas de vol. Le GDPR, ou Général Data Protection Régulation, s'applique depuis mai 2018 à toute entreprise européenne qui collecte, traite et stocke des données personnelles. La déclaration CNIL n'est donc plus suffisant. Ce nouveau règlement européen met l'entreprise face aux défis de la cybersécurité. Comment se mettre en conformité ? Quels en sont les impacts ? Comment s'y

### Objectifs

À l'issue du parcours, vous serez en capacité de :

- Mettre en place le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur le 25 mai 2018.

#### » Participant

Toutes les entreprises devant de mettre en conformité avec le RGPD

#### » Pré-requis

Connaître la nature des bases de données de son entreprise.

## Programme

- RGPD : Les grands principes
- En quoi cela consiste-il ?
- Le(s) responsable(s) de traitement : Qui ? Quelles obligations ?
- Les lignes directrices du RGPD : A quoi faut-il s'attendre ?
- Le droit des personnes : Quels sont les nouveaux droits ?
- Comment les personnes peuvent-elles faire valoir ces droits ?
- Les risques et les solutions : Quels sont les risques en cas de non- respect ?
- Le registre des traitements – Le document indispensable
- Le délégué à la protection des données (Data Protection Officer) : Quelles sont ses missions ? Quel est son rôle dans l'entreprise ?
- Établir la cartographie des données de l'entreprise
- Les outils à mettre en place et le suivi des actions

## SE METTRE EN CONFORMITE A LA MISE EN PLACE DU RGPD, REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

### Méthodes, moyens et suivi

#### » Méthodes pédagogiques

- Nombreux exercices pratiques et cas de synthèse pour acquérir les bons réflexes.
- Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.
- Pédagogie active : échanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises
- Support de formation remis aux participants.

#### » Moyens techniques

#### » Moyen d'appréciation de l'action

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle continu de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

#### » Suivi de l'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mise en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

#### » Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent Handicap pour que nous étudions votre demande.

Un conseiller formation vous répondra sous 48h.

## SE METTRE EN CONFORMITE A LA MISE EN PLACE DU RGPD, REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

### Évaluations de la formation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur. Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

### Intervenant

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

### Formation en InterIntra

650€ net de taxe / personne certification non comprise

### Durée

1 jour(s)  
7 heure(s)

### Autres détails